



Ville de Durbuy

Conseil communal

Durbuy, le 5 mai 2023.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Avis à la population

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 22 mai 2023 à 20h00 à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.**

Par le Collège,

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023
3. Adoption du rapport annuel de rémunération - année 2023 pr 2022
4. Code de l'Environnement - Désignation d'agents communaux chargés de contrôler le respect des dispositions visées à l'article D. 138 du Code de l'Environnement, à l'exception de l'alinéa 1er, 18° et 19°, et les dispositions prises en vertu de celles-ci et de constater les infractions.
5. Directrice financière - Compte de fin de gestion - Arrêt
6. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Izier-Ozo - Approbation du Budget 2023
7. ASBL C.O.D. Rapport d'activités 2022, comptes 2022 et budget 2023.
8. ETHIASCO - Convocation à l'Assemblée générale du 08 juin 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
9. LA TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL S.C. - Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2023.
10. ORES Assets. Assemblée générale du 15 juin 2023
11. RCCR. Bomal. Mise en sens unique de la rue "Le Vinâve".
12. Eclairage public. Programme de remplacement des luminaires par des LED. Dossier 2023. 297 luminaires. Approbation de l'offre 20725800 et du mode de financement.
13. REGIE FONCIERE - Voirie communale - Lotissement 3 fontaines à Oppagne - Approbation des conditions et du mode de passation.
14. INONDATIONS 2021. Rénovation des infrastructures du tennis de Bomal. Subside communal.
15. Rénovation du Sassin à Bomal. Subside communal . Accord de principe.
16. Service Patrimoine. Lotissement ICARESSE SEPTON. Cession gratuite à la Ville
17. Service Patrimoine. Vente d'une parcelle agricole à Heyd (Bois Gérard) . Approbation du projet d'acte

18. Service Patrimoine. Bail emphytéotique à Borlon avec l'immobilière des œuvres paroissiales du Doyenné. Approbation du projet d'acte

HUIS CLOS

19. PE : Nomination à titre définitif à raison de 8 périodes de maître d'éducation physique : [REDACTED] (Matricule : [REDACTED])
20. PE. Extension de nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté (2 périodes) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED])
21. PE. Nomination à titre définitif d'un maître de religion islamique (1 période) : [REDACTED] (matricule : [REDACTED]).
22. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification